



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

L RAR

2C 01650907589

Mission Coordination Interministérielle

GRENOBLE, LE

29 NOV. 2010

Référence à rappeler :

Affaire suivie par : Renaud DURAND

☎ 04 76 60 34 20

courriel: renaud.durand@isere.gouv.fr

30 NOV. 2010

Maître,

Suite à votre courrier du 17 septembre 2010, reçu le jour même, par lequel vous sollicitez le retrait de l'arrêté n° 2010 - 05508 en date du 12 juillet 2010 portant autorisation de défrichement sur la commune de Roybon, j'ai l'honneur de vous informer que je n'envisage pas de procéder au retrait de cet arrêté.

Je vous informe que cette décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois.

Je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet

Pour le Préfet
le Préfet Général

François LOBIT

Maîtres Sandrine FIAT et Frédéric PONCIN
Avocats
7, Place Firmin GAUTIER
38 000 GRENOBLE CEDEX